



COMITE DE DEONTOLOGIE

Avis 2026-3 sur la recevabilité des candidatures au Conseil d'administration du CNOSF

I. Examen de la recevabilité des candidatures au Conseil d'administration du CNOSF

En application de l'article 8.VI du Règlement intérieur du CNOSF, le Comité de déontologie du CNOSF s'est réuni afin d'étudier la recevabilité des candidatures à l'élection aux postes de membres du Conseil d'administration du CNOSF.

Quatre (4) candidatures sont parvenues au titre des catégories 2,3,4 et 5. Il s'agit de celles présentées par (classées par ordre alphabétique) :

- M. Dominique BALOUP, au titre de la catégorie 2, parrainé par la Fédération française de rugby à XIII ;
- M. Martin LEÏS, au titre de la catégorie 2, parrainé par la Fédération française de vol en planeur ;
- M. Philippe PRUD'HOMME, au titre de la catégorie 3, parrainé par la Fédération française de sport vitalité ;
- M. Charles VAN DER ELST, au titre de la catégorie 5, parrainé par la Fédération française des clubs alpins et de montagne.

Le Comité de déontologie constate que ces quatre (4) candidatures satisfont à l'ensemble des critères de recevabilité édictés par les Statuts et le Règlement intérieur du CNOSF.

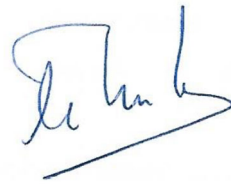
En conséquence de ce qui précède, le Comité de déontologie émet un avis favorable à la recevabilité des candidatures respectivement présentées par MM. Dominique BALOUP, Martin LEÏS, Philippe PRUD'HOMME et Charles VAN DER ELST au titre de représentant des fédérations sportives nationales, des fédérations multisports ou affinitaires, des fédérations scolaires ou universitaires ou des membres associés.

II. Tirage au sort du numéro attribué aux candidats pour l'ordre de présentation de leurs candidatures et l'exercice du vote électronique

La lettre « A » a été tirée au sort par le Comité de déontologie. Le numéro 1 est en conséquence attribué au candidat dont le nom débute par la lettre A ou, à défaut, au candidat suivant selon l'ordre alphabétique, soit M. Dominique BALOUP.

Délibéré et adopté à l'unanimité par le Comité de déontologie lors de sa séance du 11 juin 2026 à laquelle ont participé Mmes Odile PIÉRART (Présidente), Brigitte DEYDIER et Pascale DUCHÉ, ainsi que MM. Nicolas DESFORGES et Thierry MAUDET, membres du Comité, assistés de Mmes Clara DIEUZAIDE, Claire SOURDILLAT et de M. Charles RABIN, secrétaires de séance, non-membres du Comité.

A Paris, le 11 juin 2026.



Odile PIÉRART

Présidente du Comité de déontologie